



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Septembre 2012

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p>BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth,</p> <p>FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.VENTRE Philippe,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard,</p> <p>PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard,</p> <p>PERET : M.AZAM Joël,</p> <p>SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : Budget primitif 2012 – Budget annexe Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Décision Modificative n°1

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que le délégataire SG2A l'Hacienda prend en charge la totalité des fluides représentant les consommations des voyageurs. Le changement du compteur n'avait pu être pris en compte auprès de la SAUR, c'est pourquoi nous avons payé les factures d'eau des deux derniers semestres, qui sont d'autre part remboursées par la société SG2A.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121003-2012-09-26-25-DE
Date de télétransmission : 11/10/2012
Date de réception préfecture : 11/10/2012

Par ailleurs, la Communauté a reçu la notification du Conseil Général de l'Hérault pour le versement d'une subvention de fonctionnement selon le nombre de places de l'aire d'accueil de 5000€. Le délégataire, au titre du contrat, doit verser une redevance annuelle de 100€ (régularisation 2011, 2012 : 200€). La subvention d'équilibre restant s'élève donc à 1669,77 €.

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT		+ 10 538,84	RECETTES FONCTIONNEMENT		+ 10 538,84
011	Charges à caractère général	+ 10 538,84	70	Produits des services	+ 200,00
			74	Subventions	+ 5 000,00
			7552	Subvention d'équilibre	+ 1 669,77
			758	Refacturation eau	+ 3 669,07

Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 19 Septembre 2012.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée.

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2012 du budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.